



**Compte-rendu de la réunion
du Conseil de l'Ecole Doctorale SJPEG du vendredi 08 novembre 2019**

Etaient présents :

- Directeur de l'Ecole Doctorale (ED) SJPEG : Jean-Noël ORY
- Membres du Conseil : Katia BLAIRON, Marielle BRUNETTE, Nathalie CAROL, Sandrine CLAUDEL CECCHI, Thierry COLIN, Christian DIANOUX, Georges EL HADDAD, Edma HUNG SOW, Bessou Donald KOUASSI, Francine MANSUY, Jochen SOHNLE, Yamina TADJEDDINE-FOURNEYRON
- Membres invités : Christophe FARDET, directeur du laboratoire IRENEE, Serge GARCIA, directeur adjoint du laboratoire BETA, Jean-Luc HERRMANN, directeur du laboratoire CEREFIGE et Bruno JEANDIDIER, administrateur provisoire du laboratoire IFG
Imane AMELLOUL, gestionnaire administratif de l'ED SJPEG

Etaient excusés :

- Membres du Conseil : Lucie CLUZEL-METAYER, Alexia GARDIN, Jérôme GERMAIN, Sophie HARNAY, Jean-Philippe LHERNOULD, Gautier LOMBARD, François LORMANT, Dylan MARTIN-LAPOIRIE, Sophie NIVOIX et Anne STEVENOT
- Membres invités : Myriam DORIAT-DUBAN, directrice du Pôle scientifique SJPEG, Frédéric DRUE, Agent comptable de l'Université de Lorraine, Clotilde BOULANGER, Vice-Présidente en charge de la Stratégie doctorale

Relevé des décisions (détails des discussions dans les pages suivantes) :

1. Approbation du compte-rendu de la réunion du 27 septembre 2019

Le conseil approuve à la majorité (4 abstentions) le projet de compte-rendu de la réunion du 27 septembre 2019, après corrections demandées.

2. Dossiers de réinscription

Leidimari NEVES DO PRADO : avis favorable à la majorité (7 votes favorables et 4 abstentions) pour une inscription en 6^{ème} année de thèse

Nedjoua HALIL-MERAD : avis favorable à l'unanimité pour une inscription en 6^{ème} année de thèse

Carole MAGNE DEFO : report de l'audition à la prochaine réunion du conseil.

3. Dossiers de dérogation de Master

Pascale BAAKLINI : avis favorable à l'unanimité pour l'équivalence du diplôme de la candidate avec un master français.

Tatiana DRAGUTAN : avis favorable à la majorité pour l'équivalence du diplôme de la candidate avec un master français.

Maria SABBAGH : avis favorable à l'unanimité pour l'équivalence du diplôme de la candidate avec un master français.

Zoran BJELIC : avis favorable à l'unanimité pour l'équivalence du diplôme du candidat avec un master français.

Wassim HAMIEH : avis favorable à l'unanimité pour l'équivalence du diplôme du candidat avec un master français.

Arnaud EBANG NKOULOU : avis favorable à l'unanimité pour l'équivalence du diplôme du candidat avec un master français.

4. Prix Elinor OSTROM 2019

Le Conseil de l'ED SJPEG vote à l'unanimité pour l'attribution du Prix Elinor OSTROM 2019 à Léandre MVE ELLA.

A. Informations de la direction de l'ED

✓ Points sur les inscriptions, réinscriptions, abandons et soutenances

Le directeur de l'ED explique qu'à ce jour, 134 doctorants sont inscrits dont 18 nouveaux doctorants ; par ailleurs, 3 nouveaux doctorants sont en attente de paiement des droits d'inscription. Le directeur de l'ED ajoute qu'un dossier de 1^{ère} année est en attente d'obtention d'un financement CIFRE, 6 dossiers de 1^{ère} année sont en attente de dérogation de Master (dossiers traités ce jour en Conseil), un dossier de 1^{ère} année a reçu un avis défavorable du directeur de l'ED et 3 dossiers sont en attente en raison de l'avis réservé du directeur de laboratoire ou en attente de complément d'informations de la part du candidat.

Le directeur de l'ED laisse la parole à Imane AMELLOUL, gestionnaire administrative de l'ED, en charge des inscriptions, réinscriptions et des soutenances.

Imane Amelloul explique que 8 soutenances ont eu lieu depuis janvier 2019 et que 18 soutenances sont prévues entre le 18 novembre et le 17 décembre, ce qui porte le nombre de soutenances à 26 pour 2019.

Le directeur de l'ED attire l'attention sur le fait qu'il y a encore des dossiers de réinscription en attente, dont certains sont des cas difficiles, pas encore résolus, et « chronophages » ; à savoir : trois cas où le directeur de thèse a refusé une réinscription (un en sciences de gestion, un en droit public, un en droit privé). Avec, pour l'un d'entre eux, un avis réservé également du comité de suivi et un avis défavorable du laboratoire. Pour un de ces cas, après entretien avec la direction de l'ED, un accord devrait être trouvé pour un changement de direction, sous réserve que le doctorant d'ici décembre ait fait la preuve de son avancement. Pour un 2^{ème} cas (le plus difficile car d'autres variables sont à prendre en compte comme la fin de validité de la carte de séjour), la direction de l'ED, après plusieurs entretiens entre les intéressés, a reçu un courriel d'un collègue confirmant qu'il reprendrait sous sa direction la thèse en question. Pour le 3^{ème} cas, nous nous acheminons vers un refus de réinscription.

En outre, le directeur de l'ED attire l'attention des membres du conseil sur le fait qu'en dépit des rappels, certains doctorants n'ont à ce jour pas finalisé ou même pas commencé leur procédure de réinscription sur ADUM, parfois même quand ils ont la documentation nécessaire

pour le faire. Certains d'entre eux ne parviennent toujours pas à rencontrer leur comité de suivi ou sont en attente afin de demander une césure.

Ces doctorants ont reçu un rappel à l'ordre quant à la date limite qui était dépassée, et sauf sursaut rapide de leur part, le risque pour eux est qu'ils soient déclarés en abandon (un des cas concerne potentiellement une doctorante que nous aurions dû auditionner aujourd'hui, mais qui n'a pas daigné répondre à nos courriels).

Le directeur de l'ED précise qu'il suit de près ces situations, avec Katia Blairon, Imane Amelloul et Sandrine Cecchi, mais qu'il n'est pas possible de faire de miracle, en l'absence de réactivité des doctorants ou de certains collègues.

✓ **Appel à projets Région 2020**

Le directeur de l'ED précise que l'examen et l'appréciation des projets déposés se font en commun ED/Pôle. Le directeur de l'ED précise que la « cible » énoncée par le VPCS est passée de 2 à 4 projets.

Au final, 3 dossiers déposés :

- 2 projets émanant de l'IFG et portés par Bruno PY avec des co-directeurs :

La santé transfrontière : la libre circulation des soignants, des soignés, des produits (SANTÉ-TRANSFRO) – Codirection de thèse : B. PY et J. Leonhardt

Psychiatrie, technologies, Droit : entre soins et sécurités ? – Codirection : B. Py et Bernard Cabuth, PU-PH

Bruno Jeandidier précise qu'il s'agit de cofinancements car le porteur de projet a trouvé un autre financement en plus des 50 % financés par la Région.

- 1 projet déposé par l'INRA, dans le cadre du BETA / *Modélisation économique du commerce international du bois entre la France et l'Asie pour l'évaluation multi-échelle de ses impacts économiques et environnementaux*. (directeur de thèse pressenti : S. CAURLA, non encore HDR à ce jour, avec un co-directeur en Malaisie)

Le directeur de l'ED explique qu'il a été convenu avec Myriam Doriat-Duban, et les membres du pôle SJPEG les ont mandatés pour cela lors de leur dernier conseil, de faire remonter un avis conjoint au pôle et à l'ED SJPEG pour les deux projets portés par Bruno PY. Pour le 3^{ème} projets, l'avis émanant du pôle et de l'ED SJPEG doit être discuté avec Meriem Fournier, Présidente de l'INRA-Champenoux.

✓ **Résultats de l'audition pour le contrat LUE Deepsurf en Droit public**

Le directeur de l'ED laisse la parole à Jochen SOHNLE, directeur de thèse.

Jochen SOHNLE explique que l'audition s'est déroulée le 30 septembre 2019 et s'est traduite par le recrutement de Mme Céline KUTLU (étudiante à Strasbourg), dont le profil et les compétences correspondent tout à fait au sujet « L'articulation juridique des ressources naturelles du sol et du sous-sol dans une perspective comparée : France et Allemagne ».

La doctorante s'est inscrite et a déménagé sur Nancy.

✓ **Rappel de la Journée de rentrée prévue le 18/11**

Le directeur de l'ED rappelle que la journée de rentrée de l'ED SJPEG aura lieu le lundi 18 novembre dans l'amphi AR 06 de 10h à 16h environ et qu'un cocktail déjeunatoire est offert par l'ED SJPEG, sur inscription préalable obligatoire jusqu'au 11 novembre 2019 inclus.

Le directeur de l'ED précise que la présence des nouveaux doctorants est obligatoire, et que l'inscription à cette journée se fait obligatoirement via ADUM (pour validation des crédits ou des heures, notamment).

Le directeur de l'ED ajoute que l'invitation a été également envoyée à tous les directeurs/rices de thèse et précise que, ce peut être également le moment aussi pour les directeurs de thèse de

faire davantage connaissance avec l'école doctorale et son fonctionnement et avec son évolution dans le cadre de la MDD, ...

L'invitation a également été envoyée aux personnels des laboratoires rattachés à l'ED et aux étudiants de Master 1 et 2 de Nancy et de Metz.

✓ **HDR**

Le directeur de l'ED informe le conseil que la commission HDR a donné un avis favorable en octobre dernier pour l'inscription à l'HDR de Romain MARIÉ (MCF en droit privé et sciences criminelles).

Le directeur de l'ED informe le conseil qu'il doit présenter deux dossiers de demande d'inscription lors de la prochaine réunion de la commission HDR le 19 novembre 2019 ; le directeur de l'ED précise qu'il s'agit du dossier de Stéphane Hamayon en « économie financière » avec comme « parrain » scientifique Florence LEGROS, membre du CEREFIGE et du dossier de Sylvain CAURLA (Ingénieur de recherche à l'INRA), en sciences économiques avec comme parrain scientifique, Serge GARCIA.

Le directeur de l'ED informe le conseil que Fana DISTLER, MCF en Sciences de gestion, a par ailleurs soutenu son HDR le 7 novembre 2019 à Metz.

✓ **Aide à la mobilité internationale des doctorants**

Le directeur de l'ED informe le conseil que la prochaine réunion dans le cadre du dispositif DrEAM se déroulera mardi 12 novembre 2019 à la Maison Du Doctorat (MDD).

L'ED SJPEG attendait a priori deux dossiers de candidature (dont un qui devait simplement être reformulé par le directeur de thèse et son doctorant), mais finalement aucun dossier n'a été déposé (bien que dans le cas mentionné ci-dessus, le directeur de thèse ait pris soin en amont d'échanger avec Jochen Sohnle et le directeur de l'ED et de réécrire une partie du projet ; à ce jour, l'ED ne sait pas pourquoi le doctorant ne l'a pas finalisé et déposé).

Le directeur de l'ED précise qu'il devrait y avoir un nouvel appel DrEAM avant l'été 2020 mais cela dépendra de ce qui aura été alloué et décidé lors de la réunion du 12 novembre prochain.

B. Approbation du compte-rendu de la réunion du CED du 27 septembre 2019

François Lormant a fait remonter une remarque pour une modification à apporter en haut de la page 2 ; à savoir « le programme de **formation doctorale** » et non « le programme de **formations doctorales** ».

Bessou Donald Kouassi fait remarquer qu'il y a deux coquilles : l'une dans le 1^{er} point des informations de la direction de l'ED à savoir « 3 lauréats » et non « 3 lauréat » et page 3 dans le point concernant l'appel DrEAM à savoir « avis **du** directeur de thèse » et non « avis directeur de thèse ».

Le directeur de l'ED SJPEG soumet au Conseil pour approbation, le projet de compte-rendu de la réunion du 27 septembre 2019, après correction des coquilles.

Le conseil de l'ED approuve à la majorité (4 abstentions) le projet de compte-rendu de la réunion du 27 septembre 2019 après correction des coquilles.

C. Dossiers individuels

- *Demande d'inscription au-delà de 4 ans avec audition*

Mme Nedjoud HALIL-MERAD / 6^{ème} année de thèse à temps partiel sous la direction de Pierre TIFINE

Comité de suivi : Pascal CAILLE et Nadine DANTONEL-COR

La doctorante présente l'état de ses travaux et explique sa situation professionnelle actuelle. La doctorante précise qu'il reste deux chapitres, l'introduction, la conclusion à rédiger et la bibliographie à revoir. La doctorante ajoute qu'elle souhaite déposer sa thèse en mai 2020 pour soutenir avant la période estivale.

Le directeur de l'ED demande à la doctorante si les chapitres déjà rédigés ont été validés par le directeur de thèse. La doctorante répond que la 1^{ère} partie a été relue et que des corrections de formes sont à faire.

Jean-Luc Herrmann tient à faire remarquer à la doctorante que, selon son calendrier prévisionnel, le timing est serré.

Après discussion, le directeur de l'ED propose au Conseil de voter favorablement à la demande d'inscription en 6^e année de thèse à temps partiel de Mme Halil-Merad.

Le conseil vote à l'unanimité pour l'inscription en 6^e année de thèse à temps partiel de Mme Halil-Merad.

Mme Leidimari NEVES DO PRADO / 6^e année de thèse à temps plein sous la direction de Serge GARCIA

Comité de suivi : Jens ABILDTRUP, Raja CHAKIR et Julie SUBERVIE

Le directeur de l'ED laisse la parole à Serge Garcia, directeur de cette thèse.

La doctorante explique ses difficultés dans sa gestion du temps compte-tenu de ses contraintes personnelles et professionnelles.

Le directeur de l'ED demande où en est la thèse précisément en lui rappelant que la thèse en l'état aurait dû être envoyée par mail à l'ED avant l'audition, comme demandé.

Christian Dianoux demande à la doctorante quel est l'objectif d'avoir un doctorat. La doctorante explique que son objectif actuel est de finir sa thèse.

La doctorante précise que dès janvier 2020, elle n'aura plus de cours dans le cadre de son contrat d'ATER et qu'elle disposera de plus de temps pour rédiger l'introduction générale, la discussion générale et le dernier papier, s'agissant d'une thèse sur articles.

Après discussion, le directeur de l'ED propose au Conseil de voter favorablement à la demande d'inscription en 6^e année de thèse à temps plein de Mme Neves Do Prado.

Le conseil vote à la majorité (7 votes pour et 4 abstentions) pour l'inscription dérogatoire en 6^e année de thèse de Mme Neves Do Prado.

L'avis du Conseil de l'ED sera assorti de recommandations dont notamment celle de rencontrer aussi vite que possible son directeur de thèse et de suivre précisément les préconisations de ce dernier.

Mme Carole MAGNE DEFO / 7^{ème} année de thèse à temps plein sous la direction de François JACQUOT)

Comité de suivi : Xavier HENRY et Isabelle RIASSETTO

En raison d'une grève de train, la doctorante, venant de Paris, n'a pas pu venir à Nancy pour l'audition de ce jour.

Son audition est donc reportée au prochain Conseil qui aura lieu fin janvier ou en février 2020.

- *Demande de dérogation de Master*

Le directeur de l'ED souhaite faire un rappel aux membres du conseil en ce qui concerne ce qui est demandé à l'expert dans le cadre de l'examen d'un dossier de dérogation de Master.

L'appréciation demandée aux experts porte sur le contenu du master étranger par rapport au contenu d'un master français et non sur la demande d'inscription. Le dossier transmis aux experts contient le CV du candidat, la copie du diplôme et le relevé de notes du Master obtenu, le résumé du travail de recherche antérieur, la liste des publications et le projet de thèse.

Le directeur de l'ED tient à préciser que certains des dossiers étudiés aujourd'hui et certains qui le seront au prochain conseil, concernent des candidats déjà inscrits en PhD à l'ICN Business School. Dans ce cadre, il laisse la parole à Jean-Luc Herrmann.

Jean-Luc Herrmann explique des éléments de contexte concernant l'accord-cadre entre l'ICN Business School et l'UL ; partenariat entre le CEREFIGE et l'ICN dans le cadre de cet accord.

Il est question de mettre en place une convention entre l'école doctorale et les doctorants (en sciences de gestion essentiellement, qui seraient suivis par des encadrants en poste à ICN-BS). L'objectif serait notamment de permettre aux étudiants en PhD ICN d'être également inscrits en doctorat à l'Université de Lorraine ; au moins de leur proposer systématiquement de s'inscrire en doctorat UL dès qu'ils entrent en PhD à l'ICN (en accord évidemment avec les procédures de sélection du laboratoire et de l'ED SJPEG). Ceci a été fait cette année pour tous les étudiants inscrits en 1^{ère} année de PhD à l'ICN Business School, ce qui explique que certains dossiers sont et seront examinés en Conseil (cas des étudiants non titulaires d'un master français).

Actuellement, l'ED est en train de discuter avec la direction de l'ICN Business School à ce sujet mais le processus est long et cela sera dans tous les cas examiné par le Conseil de l'ED.

Jochen Sohnle demande quelle est la différence entre un PhD et un doctorat. Jean-Luc Herrmann explique que le PhD est un diplôme d'école privée non reconnu par le Ministère, au contraire du doctorat. Jean-Luc Herrmann ajoute que les étudiants PhD suivent un programme de formation assez complet à Paris en présentiel.

Georges El Haddad demande quel est l'intérêt pour l'UL. Jean-Luc Herrmann explique que cela permet d'attirer des étudiants internationaux qui ne seraient pas venus à l'UL.

Le directeur de l'ED précise que l'encadrement de ces étudiants PhD ICN se fera par des enseignants HDR reconnus par l'UL.

Christophe Fardet demande si les candidats ICN auront un droit à l'inscription en doctorat. Le directeur de l'ED répond qu'il ne s'agit pas d'un droit et qu'ils devront suivre la procédure d'inscription en 1^{ère} année de thèse comme les autres candidats.

Jean-Luc Herrmann précise que le CEREFIGE examine devant une commission (tous les HDR du laboratoire) toutes les demandes d'inscription en 1^{ère} année de thèse qu'il s'agisse de candidats PhD ICN ou non.

Le conseil examine ensuite les 6 dossiers de demande de dérogation.

Madame Pascale BAAKLINI

Discipline : Sciences de gestion / Directeur de thèse pressenti : S. THIERY DUBUISSON

Laboratoire : CEREFIGE

Rapporteurs : Thierry COLIN et Sophie NIVOIX

Thierry Colin explique son avis favorable à la demande dérogation de master de Mme Baaklini. Le directeur de l'ED lit l'avis favorable de Sophie Nivoix.

Le conseil vote à l'unanimité pour l'équivalence du diplôme de Mme Pascale BAAKLINI avec un master français.

Madame Tatiana DRAGUTAN

Discipline : Sciences économiques / Directeur de thèse pressenti : Bérengère SZOSTAK et Paul MULLER

Laboratoire : BETA

Rapporteurs : Marielle BRUNETTE et Christian DIANOUX

Marielle Brunette explique son avis favorable à la demande de dérogation de master de Mme Tatiana Dragutan. Marielle Brunette fait remarquer que les notes sont un peu faibles mais cela n'entre pas en compte pour juger de l'équivalence du contenu du Master.

Christian Dianoux explique également son avis favorable.

Le conseil vote à la majorité (deux absentions) pour l'équivalence du diplôme de Mme Tatiana DRAGUTAN avec un master français.

Madame Maria SABBAGH

Discipline : Sciences de gestion / Directeur de thèse pressenti : C. SCHMITT

Laboratoire : CEREFIGE

Rapporteurs : Anne STEVENOT et Yamina TADJEDDINE-FOURNEYRON

Yamina Tadjeddine-Fourneyron explique le dossier et précise que le contenu du master d'économie dont la candidate est titulaire, est en fait très généraliste et est équivalent à un master français.

Le directeur de l'ED lit l'avis favorable d'Anne Stévenot-Guéry.

Le conseil vote à l'unanimité pour l'équivalence du diplôme de Mme Maria SABBAGH avec un master français.

Monsieur Zoran BJELIC

Discipline : Sciences de gestion / Directeur de thèse pressenti : C. SCHMITT et R. BALDEGGER

Laboratoire : CEREFIGE

Rapporteurs : Thierry COLIN et Jean-Noël ORY

Thierry Colin explique le dossier et son avis favorable. Thierry Colin ajoute que le même diplôme avait déjà été examiné et jugé équivalent par le conseil de l'ED l'année dernière.

Le directeur de l'ED lit son avis favorable sur cette demande de dérogation.

Le conseil vote à l'unanimité pour l'équivalence du diplôme de M. Zoran BJELIC avec un master français.

Monsieur Wassim HAMIEH

Discipline : Sciences de gestion / Directeur de thèse pressenti : K-P SCHULZ et J-L. HERRMANN

Laboratoire : CEREFIGE

Rapporteurs : Christian DIANOUX et Anne STEVENOT-GUERY

Le directeur de l'ED explique que ce candidat est déjà en PhD depuis 2018 sous la direction de K-P. Schulz et que l'année dernière l'HDR de ce dernier n'avait pas encore été reconnue par l'UL ce qui est le cas désormais.

Christian Dianoux explique son avis favorable à l'équivalence du diplôme de M. Hamieh avec un master français.

Le directeur de l'ED lit l'avis favorable d'Anne Stévenot-Guéry.

Le conseil vote à l'unanimité pour l'équivalence du diplôme de M. Wassim HAMIEH avec un master français.

Monsieur EBANG NKOULOU Arnaud

Discipline : Droit public / Directeur de thèse pressenti : J. GERMAIN et Alexis ESSONO ONDO

Laboratoire : IRENEE

Rapporteurs : Katia BLAIRON et Lucie CLUZEL-METAYER

Le directeur de l'ED précise que le candidat est en cours de procédure de convention de cotutelle avec l'Université Omar Bongo de Libreville au Gabon, université dans laquelle le doctorant est déjà inscrit depuis 1 an.

Le directeur de l'ED lit l'avis favorable de Lucie Cluzel-Métayer.

Katia Blairon lit également son avis favorable.

Le conseil vote à l'unanimité pour l'équivalence du diplôme de M. Arnaud EBANG NKOULOU avec un master français.

D. Prix Elinor OSTRÖM 2019

Le directeur de l'ED informe le conseil que 3 dossiers ont été transmis à l'ED, à savoir :

- le dossier de M. MVE ELLA (IRENEE)/ La responsabilité de protéger et l'internationalisation des systèmes politiques sous la direction de Jean-Denis Mouton ;
- le dossier de M. MALFETTES (IFG) / Le renouveau des sources du droit du travail, sous la direction de Frédéric Géa ;
- le dossier de Mme TONG (CEREFIGE) / L'environnement institutionnel influence-t-il le rôle, la stratégie et l'impact des agences de notation financière : application à la Chine et éléments de comparaison avec l'Europe.

Le directeur de l'ED explique que le pôle scientifique SJPEG a souhaité, cette année encore, mettre à l'honneur les jeunes docteurs qui ont soutenu une thèse de grande qualité, dont le sujet est en lien avec la thématique-phare du pôle SJPEG : « mutations des institutions et des organisations ».

Les 3 dossiers ont été transmis par Sandrine Claudel-Cecchi aux membres de la commission de sélection du lauréat (commission composée comme l'an passé des extérieurs du Conseil + Katia Blairon pour l'ED + Myriam Doriat-Duban pour le Pôle Scientifique). Le directeur de l'ED s'est retiré de la commission de choix car une des candidates avait réalisé sa thèse sous sa direction.

Au terme de la procédure de vote (électronique), Myriam Doriat-Duban nous a fait savoir qu'une majorité s'est clairement dégagée en faveur de la candidature de M. Mve Ella. Par conséquent, la commission propose de faire valider par le conseil de l'ED l'attribution du prix Elinor Oström 2019 à M. Mve Ella. Sa candidature est apparue comme répondant le mieux aux critères d'attribution de ce prix, même si la qualité des autres candidatures mérite également d'être soulignée.

La remise du Prix est prévue le lundi 18 novembre 2019 à 12h00 lors de la Journée de rentrée de l'ED SJPEG

Le conseil de l'ED vote à l'unanimité pour l'attribution du Prix Elinor OSTRÖM 2019 à Monsieur Léandre MVE ELLA.

L'ordre du jour étant épuisé, le directeur de l'ED clôt la réunion.